

bâtiment, génie mécanique, Établissement aéronautique national, radiotechnique et électrotechnique, physique pure et appliquée et biologie appliquée. Des laboratoires régionaux ont été établis à Saskatoon (Sask.) et à Halifax (N.-É.). Un conseil des recherches médicales a été créé en novembre 1960. Il est responsable de toute initiative dans le domaine des recherches médicales mais son administration générale relève du Conseil national de recherches. Les procédés et perfectionnements mis au point par le Conseil sont mis à la disposition de l'industrie, moyennant une licence, par l'entremise d'une société de la Couronne, la *Canadian Patents and Development Limited*.

Le Conseil relève du Parlement par le canal du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

**Conseil des ports nationaux.**—Établi en vertu d'une loi du Parlement en 1936, le Conseil est chargé de l'administration des installations des ports d'Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill. Il s'occupe aussi des ponts Jacques-Cartier et Champlain dans le port de Montréal et des élévateurs à grain fédéraux à Prescott et Port Colborne (Ont.). Le Conseil relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

**Corporation commerciale canadienne.**—Créée le 1<sup>er</sup> mai 1946 par la loi sur la Corporation commerciale canadienne (S.R.C. 1952, chap. 35), la société fait office d'acheteur pour le compte des gouvernements étrangers ainsi que pour le compte d'organismes internationaux comme le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance et l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Elle s'occupe aussi de la production et de l'expédition des fournitures militaires fournies par le Canada aux pays membres de l'OTAN. Elle est aussi au service d'autres ministères du gouvernement canadien. Ainsi, elle voit à l'achat et à la production d'approvisionnement et de service que le Bureau de l'aide extérieur met à la disposition des autres pays en vertu du plan de Colombo. Dans l'exercice de ses attributions, elle collabore étroitement avec le ministère de la Production de défense. Elle est responsable devant le Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

**Corporation de disposition des biens de la Couronne.**—Constituée en vertu de la loi sur les biens de surplus de la Couronne (S.R.C. 1952, chap. 260), la société relève de la loi sur l'Administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). En juin 1944, la loi remplaçait la Corporation des biens de guerre, limitée, constituée en 1943, par la Corporation des biens de guerre. En 1949, le nom en a été changé en celui de Corporation de disposition des biens de la Couronne. Ses attributions consistent à disposer des biens de surplus de la Couronne. Elle relève du Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

**Defence Construction (1951) Limited.**—La Société a reçu ses lettres patentes en 1951 pour succéder à la *Defence Construction Limited*. La Société effectue tous les principaux travaux de construction en matière de défense à l'exception des logements et des pistes d'envol. Elle relève du Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

**Directeur de l'établissement des soldats et des terres destinées aux anciens combattants.**—Le directeur de l'Établissement des soldats (en vertu de la loi de 1919) est également directeur de l'Administration des terres destinées aux anciens combattants. Dans l'exercice de l'une ou l'autre fonction, il constitue une personne juridique. Pour fins administratives, toutefois, les programmes mis à exécution en vertu des deux lois font partie intégrante des services fournis par le ministère des Affaires des anciens combattants.

**Eldorado Aviation Limited.**—Constituée le 23 avril 1953 pour effectuer le transport aérien des voyageurs et des marchandises pour le compte de l'*Eldorado Mining and Refining Limited* et de sa pleine filiale, la *Northern Transportation Company Limited*, la Société relève du Parlement par le canal du ministre du Commerce.

**Eldorado Mining and Refining Limited.**—Créée en 1944 sous le nom de *Eldorado Mining and Refining (1944) Limited* (le nom a été changé en juin 1952), la Société a pour rôle d'extraire et d'affiner les minerais d'uranium et de produire des combustibles nucléaires au Canada. La Société a également passé des contrats pour l'achat de concentrés d'uranium produits au Canada. Elle relève du Parlement par le canal du ministre du Commerce.

**Galerie nationale du Canada.**—Les origines de la Galerie nationale du Canada remontent à la fondation de l'Académie royale des Arts du Canada en 1880. Le marquis de Lorne, alors gouverneur général, qui avait proposé la fondation de l'Académie et y avait participé, lui assigna la tâche d'établir une Galerie nationale au siège du gouvernement.

En vertu d'une loi du Parlement de 1913, rétablie en 1951, la Galerie nationale a été placée sous la direction d'un conseil d'administrateurs nommés par le gouverneur général en conseil. Elle